

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 juin 2022

Délibération CA n° 202206-01

### NOTE RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORMANDIE UNIVERSITE DU LUNDI 14 MARS 2022

**Le Conseil d'Administration approuve le relevé de décisions de la séance du 14 mars 2022.**

#### Résultats des votes

Nombre de votants : 45

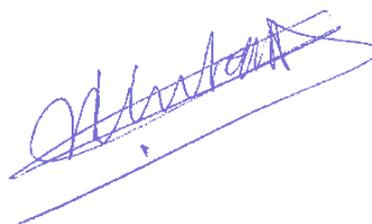
Pour : 39 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 4 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,  
Innocent MUTABAZI



## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 14 mars 2022

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de Normandie Université du lundi 14 mars 2022

### PARTICIPANTS

COLLEGE ETABLISSEMENTS		
NOM PRENOM	EMARGEMENT	PROCURATION
ADOUI Lamri	Excusé	Pedro LAGES DOS SANTOS
ALEXANDRE Joël	Excusé	
BOUKHALFA Mourad	Présent	
HAMET Jean-François	Présent	
LABRUNYE Raphaël	Présent	
LAGES SANTOS Pedro	Présent	
COLLEGE A		
BARAKAT Georges	Présent	
BEAUNIEUX Hélène	Présente	
BOYER Olivier	Excusé	Morgane CHEVE
CHEVE Morgane	Présente	
FADILI Jalal	Présent	
GUALOUS Hamid	Excusé	
JUBAULT Philippe	Excusé	Nathalie AUBOURG
SIMON Fanny	Présente	
COLLEGE B		
AUBOURG Nathalie	Présente	
BERCHE Pierre-Emmanuel	Présent	
FAUBERT Samantha	Excusée	
GLEYSE Bernard	Présent	
HAZIZA Typhaine	Présente	
LEDOUX Alain	Présent	
SALHI Karim	Excusé	
WORMS Anne-Lise	Présente	

**COLLEGE BIATSS**

<b>COUSIN Laurent</b>	Excusé	
<b>DUCHEMIN Benoît</b>	<b>Présent</b>	
<b>GADOUM Virginie</b>	<b>Présente</b>	
<b>GALAS Ludovic</b>	<b>Présent</b>	
<b>KRUMMEICH Raphaëlle</b>	<b>Présente</b>	
<b>LEBOULLENGER Claire</b>	Excusée	Virginie GADOUM
<b>MOULIN Nathalie</b>	<b>Présente</b>	
<b>ROMANSKI Zolira</b>	Excusée	

**COLLEGE DES ETUDIANTS**

<b>CAZIER Thibault</b>	<b>Présent</b>	
<b>CASATI Maxime</b>	Excusé	
<b>GRACIA-OMEDES Mélanie</b>	Excusée	
<b>DEMAREST Anaïs</b>	Excusée	
<b>DEROUARD-PHILIPPE Pierre</b>	Excusé	
<b>WIELGUS Loïc</b>	Excusé	
<b>TERLEZ Hélène</b>	<b>Présente</b>	
<b>ADENANE Meryem</b>	Excusé	
<b>LETOUPIN Maxime</b>	<b>Présent</b>	
<b>GREVRAND Thomas</b>	Excusé	
<b>DELAHAYE Camille</b>	Excusée	
<b>ROGGE Noa</b>	Excusée	
<b>HERPERS Pierre-Alexandre</b>	Excusé	
<b>LOUBERE Antonin</b>	Excusé	
<b>MONTAGNON Chloé</b>	Excusée	
<b>JESTIN Candice</b>	Excusée	

**COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIES**


**COLLEGE DES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES**

<b>BEAUVAIS Laurent</b>	Excusé	
<b>BORDES François</b>	<b>Présent</b>	
<b>CRAYE Etienne</b>	<b>Présent</b>	
<b>ETANCELIN Pascale</b>	Excusée	
<b>EUDELIN Philippe</b>	Excusé	



<b>GASTINE Jean-Baptiste</b>	Excusé	
<b>GOUTTE Dominique</b>	<b>Présent</b>	
<b>GUILLAS- BARENTON Julie</b>	Excusée	Jean-François HAMET
<b>JOUENNE Thierry</b>	<b>Présent</b>	
<b>JURIE-BEAUDET Valérie</b>	<b>Présente</b>	
<b>LEVI-MILLER Damaris</b>	<b>Présente</b>	
<b>MILLIEZ Paul</b>	<b>Présent</b>	
<b>MORIN-DESAILLY Catherine</b>	Excusée	
<b>RIOLET Fabien</b>	Excusé	
<b>MEMBRES DE DROIT</b>		
<b>GAVINI-CHEVET Christine</b>	Excusée	
<b>DELAUNE Bertrand</b>	<b>Présent</b>	
<b>EQUIPE DE DIRECTION</b>		
<b>BERCHI Célia</b>	Excusée	
<b>CANET Christine</b>	<b>Présente</b>	
<b>CONGAR Ronan</b>	<b>Présent</b>	
<b>CLEREN Carine</b>	<b>Présente</b>	
<b>GANDOLFO Pierrick</b>	<b>Présent</b>	
<b>GRISEL Michel</b>	Excusé	
<b>JOUIN-GUERARD Jérôme</b>	<b>Présent</b>	
<b>MATHET Yann</b>	<b>Présent</b>	
<b>MUTABAZI Innocent</b>	<b>Présent</b>	
<b>LUET Mathieu</b>	<b>Présent</b>	
<b>TROTTA Gabriella</b>	<b>Présente</b>	
<b>TROTIN Laurence</b>	Excusée	
<b>INVITES</b>		
<b>BOITIER Guillaume</b>	Excusé	
<b>BRUNEL Christine</b>	Excusée	
<b>GENET Emily</b>	<b>Présente</b>	
<b>OULD-ALI Samir</b>	Excusé	
<b>PANNECOUCKE Xavier</b>	Excusé	
<b>BAILLOT Janik</b>	<b>Présente</b>	
<b>BRETEL Pascal</b>	<b>Présent</b>	
<b>DAUPHIN François</b>	<b>Présent</b>	
<b>MAUGER Sonia</b>	<b>Présente</b>	



Innocent MUTABAZI – Administrateur provisoire de Normandie Université ouvre la séance à 14h10 en visioconférence. Il donne lecture des procurations, le quorum est à 35 votants dont 30 présents et 5 représentés.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Informations générales
- 2) Relevé de décisions du CA du 20/09/2021 et 15/11/2021
- 3) Compte financier 2021
- 4) Cotisation membres et associés 2022
- 5) Mobilité ERASMUS – Doctorat 2022-2023
- 6) Bilan social 2019 de Normandie Université
- 7) Election du Directeur du Collège des Ecoles Doctorales
- 8) Délégation de signature
- 9) Election du/de la Vice-président.e Etudiant du Conseil d'Administration
- 10) Désignation des membres étudiants à la Commission des Statuts et des Finances de Normandie Université
- 11) Questions diverses

---

## 1. Informations générales

---

**Innocent MUTABAZI, présente au Conseil d'Administration diverses informations de concernant la ComUE et ses établissements :**

### Vie des établissements :

INSA de Rouen Normandie : Mourad BOUKHALFA a été réélu directeur de l'INSA pour un mandat de 5 ans.

Monsieur Gilles GASSO, PU en informatique et chercheur au LITIS succède à Christian GOUT au poste de Directeur de la recherche et Jean COUSIN, PU en Energétique et chercheur au CORIA succède à Jean MAQUET au poste de directeur de la formation.

ENSICAen : Gilles BAN, PU en Physique et chercheur au MPC succède à Marco DATURI au poste de Directeur de la Recherche.

ULHN : Andréa DUHAMEL, PU en Informatique est élue directrice de l'ISEL, école d'ingénieurs interne de l'ULHN, elle succède à Thierry DERREY.

UNILASALLE : l'école ouvre à la rentrée 2022 la première école vétérinaire privée avec pour objectifs la formation de 120 étudiants vétérinaires par an en vue d'atteindre le nombre de 720 étudiants en 2027. Cette formation sera assurée en partenariat avec l'UFR de santé de l'université de Rouen Normandie pour la délivrance du diplôme de doctorat vétérinaire.

Elections professionnelles dans la fonction publique : Les élections professionnelles dans la fonction publique ont été fixées par l'arrêté du 09 mars 2022, le 08/12/2022 ou sur la période du 01 au 08/12/2022 si le vote électronique est utilisé.

Lancement de la préparation du contrat de site : La DGESIP et la DGRI ont organisé le 26/01/2022 la réunion d'information sur le lancement de la préparation du contrat de site pour les établissements de la vague B ainsi que les établissements du site lyonnais. Pour le site normand, la présentation des formations sera faite au CNESER les 16 et 17 mars 2022 (NU présentera la formation doctorale le 16/03/22). Le bilan du contrat de site 2017-2021 doit être envoyé au MESRI avant le 15/07/22 et la note stratégique du projet de contrat de site est envoyé le 15/09/22, les réunions de site entre le MESRI et les acteurs du site auront lieu le 27/10/22 pour le volet « Formation » et le 28/10/22 pour le volet « Recherche et Innovation ». Les six établissements fondateurs de la ComUE et les ESPIG normands (ESIGELC, ESITC) sont signataires du contrat de site. L'ENSAN, l'ESAM-2C et l'ESADHAR dont la tutelle principale est le Ministère de la Culture seront aussi auditionnées par le CNESER.

### Valorisation :

Normandie Valorisation va être évaluée par l'ANR sur la période mars-mai 2022 en vue de la pérennisation de ses activités.



Normandie Valorisation est intégrée dans deux projets de Stratégies Nationales d'Accélération portés par l'INSERM et le CEA dans le secteur de la santé.

PUI : le 09/03/22 Normandie Université a eu une réunion d'échange entre le SITTAR pour présenter l'état d'avancement du dossier PUI Normandie en tant que site expérimental.

#### PEPITE :

Le MESRI a reconduit la dotation financière de PEPITE pour l'année 2022.

PEPITE organisera le 31/03/22 le PEPITE Show au cours duquel 20 étudiants vont lancer leur projet.

La commission entrepreneuriat se réunira le 26 avril 2022 pour valider le programme du Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E) régional.

#### Formation et innovation pédagogique :

Le colloque « Journées d'innovation pédagogique normandes » aura lieu le 29/04/22 sous forme d'un Hackathon de façon simultanée sur les trois universités. Il réunira les enseignants, les professionnels de la pédagogie et de la formation continue. La deuxième journée aura lieu le 28/06/2022 à l'université du Havre sous forme de séminaire/retour des évènements Hackathon du 29/04/22.

#### Numérique, Vie étudiante et Développement durable :

L'application « Normandie Université en poche » a atteint 15 000 utilisateurs depuis la rentrée 2021-2022 grâce à l'ajout du module sur les emplois du temps.

Les assises étudiantes normandes de la transition écologique (AENTE) seront co-organisées par Normandie-Université et l'université du Havre les 27-28 avril 2022 en marge du festival AnthroPoScène.

#### Formation doctorale :

Candidature à la direction du CED : François DAUPHIN, Professeur de Pharmacologie à l'université de Caen a accepté de candidater au poste de Directeur du Collège de Ecoles Doctorales pour succéder à Pierrick Gandolfo qui a exprimé son souhait de se retirer de cette mission à partir du 01/04/22 après deux ans et demi de service.

Fanny SIMON-LEE, professeure d'Economie à l'Université de Caen a été élue directrice de l'ED 242 Economie Gestion Normandie, elle succède à Vincent MERLIN.

Le directeur du CED fait la présentation du bilan 2021 de la formation doctorale devant les commissions recherche des établissements : le 03/03 à l'ULHN, le 17/03/22 à l'INSA, le 18/03/22 à l'URN.

L'UCN et l'URN ont décidé de ne plus mettre les contrats doctoraux en commun pour le contrat 2022-2027.

La campagne « doctorat handicap 2022 » a été lancée par le MESRI, le directeur du CED normand a été invité à témoigner de la méthodologie utilisée en Normandie.

La finale régionale MT180" (Ma thèse en 180 secondes) organisée au niveau régional par Normandie Université et la délégation régionale du CNRS se tiendra à la maison de l'étudiant de l'Université de Rouen. Elle réunira 12 finalistes dont 10 doctorants du domaine Sciences Technologies et Santé et 2 doctorants du domaine Sciences Humaines et Sociales.

La cérémonie de remise de diplôme de doctorat de la promotion 2021 aura lieu le 03 juin 2022 au Volcan, Seine Nationale du Havre.

#### Recherche :

Allocations RIN 2022 : la répartition (par pôle) des 50 allocations 100% du RIN 2022 est la suivante : CBSB : 16, CTM : 4, EP2M : 17, HCS : 7 et SN : 6.

Le calendrier des RIN Emergents et RIN Plateformes sur l'AMI 2022 est rappelé. Pour le RIN EMRGENT, 76 dossiers ont été déposés pour un budget de 10,05 M€, ils seront expertisés par l'ANR avant d'être soumis à une expertise locale afin de vérifier l'adéquation des projets retenus par l'ANR avec les 6 domaines de la S3. Pour le RIN PLATEFORMES : 34 dossiers ont été déposés avec une demande 18.025 M€. Après l'avis des pôles, le traitement des demandes se fait entre l'établissement hôte et la Région.



L'EUR XL Chem organise une école de printemps le 01/04/2022 pour faire la présentation des sujets de mentorat aux étudiants de Master potentiellement intéressés par le programme de l'EUR. Dans sa demande de RIN Label d'Excellence, l'EUR propose 7 projets de partenariats avec des institutions académiques en Belgique, au Royaume-Uni, en Suisse, en Italie et au Canada. Un étudiant en alternance sera recruté sur le projet pour participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de communication de l'EUR. L'EUR dispose d'un nouveau site bilingue : <https://www.eur-xl-chem.com/>

Projet HAISCODE : 5 thèses de doctorat ont débuté en octobre 2021 et la deuxième promotion de doctorants démarrera en octobre 2022. La Région co-finance ce projet via le RIN Label d'excellence.

COFUND-2020 WINNINGNORMANDY : 66 dossiers ont été déposés au premier appel à candidatures clos le 17 octobre 2021. Après l'examen des candidatures par l'ANR sur le contenu scientifique, la restitution des expertises a été faite au COPIL du 14/01/22, les auditions des 30 candidats sélectionnés ont eu lieu en février 2022 et le comité régional scientifique se réunira le 17 mars 2022 pour valider la liste des candidats retenus au titre de la première vague du projet.

### **Questions sur les informations générales :**

Quelques élus du CA se sont exprimés sur la surprise de la répartition des allocations RIN 100% de l'AMI 2022. Cette répartition défavorise le domaine SHS avec le retrait de 5 allocations du pôle HCS pour les attribuer au pôle EP2M. Cela traduit un désintérêt de tout un secteur scientifique qui représente plus de 40% d'enseignants-chercheurs et presque la moitié des étudiants des universités. Une motion est en cours de préparation au sein des unités de recherche SHS pour dénoncer cette injustice manifeste envers les SHS en Normandie.

---

## **2. Compte-rendu du CA du 20/09/2021**

---

**Délibération CA n°202203-01 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021.**

Nombre de votant en ligne : 35

Pour : 32 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

---

## **3. Compte financier 2021**

---

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

**Article 1** : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 40 ETPT emplois sous plafond Etat et 327 ETPT emplois financés hors SCSP
- **15 577 635.74 €** d'autorisations d'engagement
- **14 655 538.93 €** de crédits de paiement
- **16 314 292.19 €** de recettes encaissées
- **1 658 753.26 €** de solde budgétaire positif

**Article 2** :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **+ 1 746 947,69 €** de variation de trésorerie
- **+ 10 281,07 €** de résultat patrimonial :
  - Dont budget principal 4 090,74
  - Dont SACD Normandie Valorisation : 6 190,33



- **68 702,35€** d'insuffisance d'autofinancement
- **- 16 421,76 €** de variation de fonds de roulement.

**Article 3** : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en report à nouveau COMPTE 119

- Dont budget principal : 4090,74 €
- Dont SACD Normandie Valorisation : 6190,33 €

Le conseil d'administration est informé du transfert du solde du compte 110 au compte 119 du budget principal pour 45 689,78 € pour NU et pour 1603,00 € pour NV conformément aux prescriptions de l'instruction comptable commune ; il s'agit d'opérations relatives à des rattrapages de neutralisation de subvention suite à l'émission des titres dans des exercices postérieurs à l'acquisition des immobilisations.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Délibération CA n° 202203-02 : Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2021, tel que proposé ci-dessus**

Nombre de votant en ligne : 35

Pour : 33 voix

Abstentions : 1 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

#### 4. Cotisation membres et associés 2022

**Rappel** : Une clé de répartition de la cotisation financière des Membres au fonctionnement de Normandie Université a été votée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014.

Cette clé devait :

- être simple et stable ;
- conduire à une lecture par typologie d'établissement ;
- assurer le financement des charges de structure de Normandie Université ;
- contribuer aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre les compétences propres et partagées définies dans les statuts ;
- traduire concrètement l'adhésion de chacun au projet partagé.

Sur ces principes, la clé de répartition en nombre de parts adoptée est présentée Tableau 1. Depuis 2015, sur la base d'un ticket unitaire de 15 000 €, la contribution financière des Membres aux charges de structure de Normandie Université est présentée Tableau 2.

UNICAEN	8
URN	8
ULHN	4
INSA Rouen Normandie	2
ENSI Caen	2
ENSA Normandie	1

Tableau 1

UNICAEN	120 000 €
URN	120 000 €
ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 2

**Proposition** : Il est proposé pour l'année 2022 de reconduire le prix du ticket unitaire. La contribution des membres pour l'année 2022 est donc proposée identique à celle des années précédentes dans le Tableau 3.

UNICAEN	120 000 €
URN	120 000 €



ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

**Rappel :** Dans le même ordre d'idées, la clé de répartition adoptée pour les Associés pour la définition de leur contribution financière au fonctionnement de Normandie Université est présentée Tableau 4. Le montant est reporté Tableau 5.

Etablissements Enseignement Supérieur	0,75
Organismes de recherche et établissements de santé	1,5

Tableau 4

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 5

**Proposition :** Il est proposé pour l'année 2022 de reconduire la contribution des Associés à l'identique des années précédentes. Les montants sont donc ceux présentés Tableau 6.

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 6

Par ailleurs, il est proposé que le CROUS Normandie se voit appliquer la même clé de répartition que les établissements d'enseignement supérieur, soit 0,75 du ticket correspondant pour 2022 à une cotisation de 11 250 €.

**Délibération CA n°202203-03 : Le Conseil d'Administration reconduit la cotisation des Membres et des Associés aux charges de structure de Normandie Université pour l'année 2022, telle que présentée ci-dessus.**

Nombre de votants en ligne : 35

Pour : 33 voix

Abstention : 2 voix

## 5. Mobilité ERASMUS – Doctorat 2022-2023

Dans le cadre du programme Erasmus+, Normandie Université a reçu une subvention de 86 835 euros, pour une durée de 26 mois à compter du 1 septembre 2021 au 31 octobre 2023.

Normandie Université lance un appel à candidature pour une mobilité à destination des doctorants des établissements ESR normands. Les modalités de participation au programme Erasmus+ ont été assouplies : les doctorants peuvent dorénavant s'engager pour des périodes de mobilité physique courte ou longue.

Le pôle international de Normandie Université sera responsable du suivi du projet et de la complétion des dossiers des doctorants.

**Procédure de paiement :** Le pôle international fait signer 3 certificats (ci-joints) et transmet ces trois certificats à l'agence comptable pour paiement comme suit :

Deux versements/mobilité seront effectués :

- Un premier de 70% du montant total conditionné à la transmission à l'agence comptable de la « notification d'attribution » et le « certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité – Paiement 1- 70 % ».



- Le solde sera versé au doctorant et conditionné à l'envoi à l'agence comptable du « certificat administratif pour paiement 2 - solde. »

**Montant mensuel :** La fourchette relative aux montants mensuels pour une mobilité d'étude ainsi que le montant supplémentaire pour les mobilités de stage (150 euros) sont fixés par le programme Erasmus+. Chaque établissement bénéficiaire d'une subvention Erasmus+ doit fixer le montant mensuel attribué aux doctorants en mobilité sortante dans la fourchette donnée par le programme.

Le calcul choisi est d'ajouter 150 euros au montant moyen mensuel. Ci-dessous le tableau récapitulatif par destination.

### Montants attribués/doctorant

#### Mobilité physique de longue durée (2 à 12 mois)

groupe	Pays de destination	Montant mensuel pour mobilité d'étude	Montant moyen étude + 150 euros (stage)	Montant attribué/mois en euros
<b>1 coût de vie élevé</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Partenaire région 14	310-600 euros	455+150	<b>605</b>
<b>2 coût de vie moyen</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Partenaire région 5	260-540 euros	400+150	<b>550</b>
<b>3 coût de vie bas</b>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200-490 euros	345+150	<b>495</b>

Les montants des mobilités physiques de courte durée pour les doctorants, les montants journaliers pour les mobilités de personnels ainsi que les montants des forfaits voyage pour les doctorants et les personnels sont fixés par le programme Erasmus+ 2021-2027.

**Délibération CA n°202203-04 : Le Conseil d'Administration approuve les montants mensuels par doctorants attribués en mobilité longue.**

Nombre de votants en ligne : 35

Pour : 33 voix

Abstention : 2 voix

## 6. Bilan social 2019 de Normandie Université

Madame Sonia MAUGER – chargée de mission pour les ressources humaines assure la présentation du bilan social 2019 de Normandie Université. Cette présentation intervient en 2022 car l'ensemble des travaux ont été perturbés par la crise sanitaire. Le bilan sociale 2020 est également en cours de rédaction et sera présenté cette année.



**Délibération CA n°202203-05 : Le Conseil d'Administration approuve le Bilan Social 2019 de Normandie Université, tel que présenté.**

Nombre de votants en ligne : 35

Pour : 33 voix

Abstention : 2 voix

---

**7. Election du Directeur du Collège des Ecoles Doctorales**

---

Innocent MUTABAZI informe que l'actuel Directeur du Collège des Ecoles Doctorales et vice-président en charge de la formation doctorale, monsieur Pierrick GANDOLFO a présenté sa démission effective pour le 1<sup>er</sup> avril 2022. Il remercie monsieur GANDOLFO pour l'ensemble de ses travaux et ses contributions au sein de Normandie Université.

Il invite le candidat à la succession de monsieur GANDOLFO à se présenter devant les membres du Conseil d'Administration. Monsieur François DAUPHIN se présente et indique notamment qu'il connaît bien le fonctionnement de la formation doctorale car il est l'ancien directeur de l'école doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (NBISE). Sa candidature est appuyée par monsieur Pierrick GANDOLFO.

**Délibération CA n°202203-06 : Le Conseil d'Administration approuve l'élection du candidat François DAUPHIN à la direction du collège des écoles doctorales.**

Nombre de votant en ligne : 35

Pour : 31 voix

Abstentions : 3 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

---

**8. Délégation de signature**

---

**Préambule**

Vu le décret n°2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentées ci-dessous ont été soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature au Directeur des Ecoles Doctorales pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, ainsi que l'ensemble des documents concernant la formation doctorale, à l'exception du diplôme de doctorat, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics : monsieur François DAUPHIN.

Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics : Fanny SIMON-LEE en tant que Directrice de l'Ecole Doctorale Economie Gestion Normandie.



## Délibération CA n°202203-07 : Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université

Nombre de votant en ligne : 35

Pour : 32 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

### 9. Election du.de la Vice-président.e Etudiant du Conseil d'Administration

Innocent MUTABAZI annonce qu'en l'absence de candidature ce point est annulé. Il est toutefois proposé aux trois étudiants présents ce jour de candidater spontanément en séance. Aucun étudiant ne se porte candidat. Il leur est alors proposé de se concerter avec leurs pairs pour proposer une candidature.

### 10. Désignation des membres étudiants à la Commission des Statuts et des Finances de Normandie Université

Le règlement intérieur de Normandie Université prévoit à l'article 4.4 une Commission des statuts et règlements (4.4.1) et une Commission des finances (4.4.2), dont la création est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

1. La Commission des statuts et règlements est présidée par le président de Normandie Université et a pour mission d'assister le président de Normandie Université dans la rédaction et modification de ses statuts et règlement intérieur, ainsi que des conventions d'association. Elle émet un avis consultatif qui est transmis au Conseil d'Administration.

Elle est composée de la directrice générale des services et de 8 membres du Conseil d'Administration volontaires :

- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (collège A)
- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (collège B)
- 2 représentants des étudiants ;
- 2 représentants des personnels BIATSS.

**Rappel** : En Conseil d'administration du 16 septembre 2019, puis complété par le CA du 24 janvier 2022, ont été élus à la commission des statuts et règlements :

- Fanny SIMON - membre du collège A.
- Morgane CHEVE - membre du collège A.
- Bernard GLEYSE – membre du collège B.
- Nathalie AUBOURG – membre du collège B.
- Raphaëlle KRUMMEICH – membre du collège BIATSS
- Benoit DUCHEMIN – membre du collège BIATSS
- **2 sièges du collège usagers vacants**

Depuis le renouvellement des sièges usagers en juin 2021, aucun étudiant ne s'est positionné sur la commission des statuts et règlements lors d'un sondage envoyé à l'automne 2021. 2 sièges sont donc à pourvoir.

Les membres élus des étudiants ont été sollicité pour se porter candidats à cette commission.

**Maxime LETOUPIN, élu étudiant titulaire se porte candidat à cette commission.**

**Délibération CA n°202203-08 : La Conseil d'Administration approuve l'élection du représentant du Conseil d'Administration à la commission des statuts et règlements :**

- **Maxime LETOUPIN – élu collège étudiant**



Nombre de votant en ligne : 35

Pour : 32 voix

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

2. La Commission des finances est présidée par le vice-président chargé des moyens, elle est chargée d'assister le président de Normandie Université dans la préparation du budget et des budgets rectificatifs. Elle examine le compte financier. La commission des finances émet un avis consultatif. Elle nomme un rapporteur qui présente cet avis en Conseil d'Administration.

Elle est composée de l'agent comptable, de la directrice générale des services, de la responsable des affaires financières et de 8 membres du Conseil d'Administration volontaires :

- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (collège A)
- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (collège B)
- 2 représentants des étudiants ;
- 2 représentants des personnels BIATSS.

**Rappel** : En Conseil d'administration du 16 septembre 2019, puis complété par le CA du 24 janvier 2022, ont été élus à la commission des finances :

- Georges BARAKAT - membre du collège A.
- **1 siège du collège A vacant**
- Pierre-Emanuel BERCHE – membre du collège B.
- Alain LEDOUX – membre du collège B.
- Virginie GADOUM – membre du collège BIATSS
- Zolira ROMANSKI – membre du collège BIATSS
- Thibault CAZIER – membre du collège étudiant
- **1 siège du collège usager vacant**

Depuis le renouvellement des sièges usagers en juin 2021, aucun étudiant ne s'est positionné sur la commission des finances lors d'un sondage envoyé à l'automne 2021. 2 sièges sont donc à pourvoir.

Les membres élus des étudiants ont été sollicité pour se porter candidats à cette commission.

**Aucune candidature d'élue étudiant n'a été reçue ou exprimée en séance pour cette commission.**

---

## 11. Questions diverses

---

Aucune question diverse n'a été reçue.

Innocent MUTABAZI annonce la fin de son administration provisoire et fait un bilan de son administration qui a débuté le 18 janvier 2020. Il indique qu'un Conseil d'Administration exceptionnel se déroulera en avril 2022 pour la désignation des 4 sièges manquants au sein du CA (3 personnalités qualifiées et le remplacement du siège attribué à Nov@log au sein du collège des entreprises, associations et collectivités).

Un appel à candidature à la présidence de Normandie Université sera lancé très prochainement afin qu'un.e président.e soit élu.e lors d'une séance exceptionnelle au mois de mai 2022.

Il est également indiqué que le MESRI a tranché l'interprétation de l'article 12 des statuts de Normandie Université. En effet, l'appel à candidature à la présidence de Normandie Université doit se faire au sein des membres du Conseil d'Administration de Normandie Université.

Innocent MUTABAZI lève la séance à 16h55. Il rappelle aux administrateurs de voter sur Balotilo jusqu'au 16 mars 2022 à 17h00.



Adopté en Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Innocent Mutabazi', written over a horizontal line.

Innocent MUTABAZI